

Population

▶ Le premier RGPH de l'Algérie a eu lieu en 1966

Pour sa première expérience en matière de recensement, l'Algérie indépendante a créé et organisée des structures propres à assurer les multiples tâches nécessaires à la réalisation de cette opération.

La loi N° 64-91 du 4 mars 1964 porte création d'un comité national de recensement et d'un poste de Commissaire National au Recensement dont les tâches furent précisées par le décret n°64-120 du 14 avril 1964, portant attribution du Commissaire National au Recensement. Ce décret prévoit également les structures nécessaires pour l'accomplissement des tâches du Commissaire National. A ce propos, il y a lieu de noter que ce dernier est assisté d'un Secrétariat Général, d'un bureau chargé de la gestion financière et d'un bureau technique. Celui-ci a pour fonction la préparation, l'organisation, l'exécution et le contrôle de toutes les opérations techniques relatives au recensement de la population. Enfin, l'ordonnance n°65-297 du 2 décembre 1965 autorise le recensement de la population proprement dit en fixant la période et les modalités d'exécution pour l'ensemble du territoire algérien.

▶ Le deuxième RGPH de l'Algérie a eu lieu en 1977

Les multiples transformations des structures socio-économiques et le choix d'un développement économique planifié ont nécessité un second recensement. L'ordonnance n° 75-15 du 27 février 1975 portant création d'un Comité National au recensement a chargé celui-ci de définir les grandes lignes de cette opération, et de décider des mesures à prendre afin d'en assurer le succès.

▶ Le troisième RGPH de l'Algérie a eu lieu en 1987

L'Algérie avait déjà réalisé deux recensements en 1966 et 1977, dont les résultats ont été d'une utilité certaine mais la nécessité de données statistiques fiables et récentes s'est faite sentir durant la décennie 1977/1987. A la suite de la réorganisation territoriale, un troisième recensement s'est imposé. Un Office National des Statistiques a été créé en 1982 conformément au Décret n° 85-311 du 17 décembre 1985 modifiant et complétant le décret n° 82-489 du 18 décembre 1982 portant création de L'Office National Des Statistiques. qui avait pour mission de produire les informations statistiques relatives aux différents secteurs de la vie économique et sociale du pays. Le recensement de la population et de l'habitat faisait donc partie de ses prérogatives. Le fondement juridique du recensement général de la population et de l'habitat de 1987 reposait sur la loi n°86-09 du 29 juillet 1986 qui précise l'organigramme général du recensement et le décret n°86-240 du 16 septembre 1986 portant création d'un comité national pour le recensement de la population et de l'habitat de 1986.

▶ Le quatrième RGPH de l'Algérie a eu lieu en 1998

L'Algérie a réalisé son quatrième recensement de la population et de l'habitat en juin 1998. Ce dernier intervient après de multiples transformations structurelles et changements dans les différentes activités sociales et économiques. Le décret exécutif n°96-248 du 16 juillet 1996 portant création d'un comité national pour le recensement général de la population et de l'habitat et enfin, le décret exécutif n°98-169 du 20 mai 1998 portant exécution du recensement général de la population et de l'habitat de 1998 Le recensement général de la population et de l'habitat de 1998 a permis d'avoir une connaissance des conditions sociales d'existence de la population et les effets engendrés par les politiques de développement, de la répartition spatiale de la population et de ses caractéristiques, des niveaux de scolarisation et d'analphabétisme de la population, des flux migratoires, du parc de logement et de ses caractéristiques ainsi que le niveau et la structure de l'emploi et du chômage. Le recensement général de la population et de l'habitat de 1998 a permis d'aider à la prise de décision tant au plan national qu'au plan local et permet de constituer une base de sondage à jour pour toutes les opérations statistiques futures.

▶ Le cinquième RGPH de l'Algérie a eu lieu en 2008

▶ Le sixième RGPH de l'Algérie aura lieu en 2021